



N°54

LE POSTIER AFFRANCHI



Syndicat CNT POSTE du Val d'oise

Janvier 2016

ERMONT PDC : « au bonheur des blâmes »

Depuis plusieurs mois la Poste a adopté une stratégie disciplinaire qui vise de manière systématique à dégraisser les effectifs. Ce choix n'est que la conséquence d'une orientation globale qui a comme objectif, au courrier comme à l'Enseigne, de faire le plus de profit possible en réduisant la masse salariale. Et les réorganisations permanentes n'ont que ce but qui foule au pied toute notion de service public et liquide la qualité de service rendu. Le Val d'Oise est entré dans la danse des coupeurs de têtes qui dépassent et les sentences disciplinaires se succèdent. Au soi-disant dialogue social s'est substituée la guillotine sociale, il faut frapper, vite, fort, faire des exemples. Tant de personnes virées c'est autant de moins à reclasser lors des réorganisations. Ceci montre clairement qu'il y a deux camps : ceux d'en-haut qui jettent à la rue sans états d'âme, et ceux d'en-bas qui subissent ces mesures. Les sacrifiés de la rentabilité.

En 2015 Ermont PDC s'est inscrit avec zèle dans cette stratégie du tout répressif. En Avril notre collègue Simon a fait l'objet d'un licenciement injuste et inique, et nous ne l'oublions pas car le combat ju-

ridique se poursuit. Mais l'offensive se poursuit.

A Saint-Gratien un collègue s'est pris en décembre un blâme : motif ? A son retour d'un congé maladie il constate que sa tournée n'a pas été faite. On lui propose généreusement 3 heures pour mettre la tournée au pair. Il demande, comme cela est normal, 6 heures. Une tournée est pesée pour un nombre d'heures il est normal que la compensation coïncide avec le temps théorique calculé. Pour gonfler le dossier on lui reproche des retards et une absence inopinée. La sentence est immédiate, le tribunal local ne fait pas dans les sentiments : un blâme !!

A Ermont un autre collègue se prend un blâme en décembre : motif ? Lors des élections des cadres et agents en heures supplémentaires réalisent sur la plupart des quartiers un tri des plis électoraux, avant le TG. Sur la plupart des quartiers SAUF celui de Saint-Leu. Notre collègue constatant ce fait se dispense du TG, car la prépara-



tion a été discriminatoire, et eux doivent tout trier. Choix délibéré des responsables ou incapacité à assurer une activité de manière équitable ? Nul ne le sait. Résultat de cette gestion approximative et discriminatoire des flux de trafic : un blâme pour notre collègue. Et pour justifier cette sanction le D.E. évoque aussi des « propos équi-

Pour nous contacter : Espace Nelson Mandela 82 av du G. Leclerc 95100 Argenteuil.
ptt95@cnt-f.org - 0677057506 - <http://udcnt95.eklablog.com> - <http://www.cnt-f.org/fedeptt/>

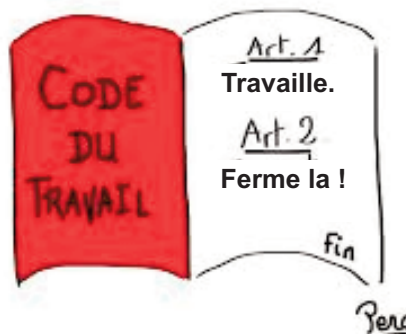
voques » prononcés ce jour-là par notre collègue vis-à-vis d'un cadre. Or le mot équivoque, selon le Larousse signifie : « *Se dit d'un signe, d'un énoncé susceptible de plusieurs interprétations ; ambigu, amphibologique, obscur* ». Donc les propos de notre collègue ne peuvent donc être clairement, et avec certitude, définis comme désobligeants à l'encontre du cadre, ce que confirment des témoignages. Peu importe les faits : la sanction tombe. Mais nous n'en resterons pas là.

Le déluge de sanctions ne doit pas être banalisé. Là où il y a oppression il doit y avoir résistance.

Il en effet indispensable de ne pas laisser faire ceux qui au nom de l'Autorité qu'ils possèdent, ou pour être bien vus de la haute hiérarchie et prendre du galon, pensent avoir le droit de tout faire. Le pouvoir absolu a été aboli en 1789, le peuple

ayant choisi de couper la tête de la monarchie de droit divin. **Aussi devons nous retrouver le chemin de la résistance collective, ne pas demeurer dans l'indifférence.** Car après les blâmes il y a mises à pied, licenciement ou révocation. Reconstituer des résistances sociales tout en utilisant les armes juridiques à notre disposition.

UN COUP CONTRE L'UN D'ENTRE NOUS EST UN COUP CONTRE TOUS !!



Le Code du Travail vu par certains dirigeants

CNT ECSTE



LE SYNDICAT CNT POSTE 95 SUR LE TERRAIN JURIDIQUE.

Notre syndicat suit plusieurs dossiers sur le terrain juridique en particulier :

- **Action aux Prud'hommes contre le licenciement de Simon.** Un avocat gère l'action. La médiation a eu lieu en Octobre 2015. Le jugement devrait avoir lieu fin 2016, début 2017. Nous en reparlerons.
- **Action au Tribunal Administratif contre la mise à pied pour 18 mois fermes d'une collègue de l'Enseigne de Goussainville,** âgée de 57 ans. En parallèle nous gérons une solidarité morale et financière pour que notre collègue garde la tête au-dessus de l'eau.
- **Assurance Juridique :** Dans le cadre d'une procédure aux Prud'hommes une **assurance juridique personnelle peut prendre en charge une partie très importante des frais d'avocat,** mais attention, une assurance prise auprès d'un organisme lié à votre employeur, ne peut vous défendre car il ne peut être partie prenante d'un conflit avec lui-même.

Contact / Adhésion

PA54

• Nom :

Prénom :

• Adresse :

Code Postal :

• Ville :

• Bureau :

• Je souhaite adhérer.

• Je peux diffuser les tracts de la CNT.

• A retourner à notre adresse départementale ou par mail. Vous pouvez également nous écrire pour recevoir 3 numéros gratuits du Combat Syndicaliste, mensuel de la CNT.